



**EXTRAIT DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS**

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du : 7 juillet 2022

Convocation du : 1^{er} juillet 2022

Conseillers en exercice : 35

Conseillers présents : 26

L'AN DEUX MILLE VINGT DEUX, le sept juillet à dix neuf heures trente, les membres du Conseil Municipal de la Ville d'ARMENTIERES se sont réunis à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Bernard HAESBROECK, Maire.

PRESENTS : Jean-Michel MONPAYS, Sylvie GUSTIN, Arnaud MARIE, Céline LEROUX, Laurent DERONNE, Catherine DE PARIS, Martine COBBAERT, Jean-Louis MERTEN, Martine DUBREU, Dominique BAILLEUL, Rut LERNER-BERTRAND, Véronique NAEYE, Pierre VANNESTE, Grégory PICKEU, Valérie PRINGUEZ, Lahcem AIT EL HAJ, Thomas BLACTOT, Philémon BRUNET, Jean-Jacques DERUYTER, Hans LANDLER, Caroline BAURANCE, Michel PLOUY, Catherine HALOS, Bruno VANGAEVEREN, Benjamin TISON-BEERNAERT.

EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR : Hugues QUESTE, Carole CASIER, Philippe CATTOIRE, Sylvie DELANNOY-CUISINIER, Sophie TANGHE, Cristiane DELESTREZ, Ibtissam MARZAK-AFFAOUI, Alexis DEBUISSON, Désiré BAILLON ont délégué respectivement pour les représenter Bernard HAESBROECK, Catherine DE PARIS, Sylvie GUSTIN, Martine COBBAERT, Jean-Michel MONPAYS, Céline LEROUX, Martine DUBREU, Laurent DERONNE, Michel PLOUY conformément à l'article L. 2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

SECRETARE DE SEANCE : Lahcem AIT EL HAJ

DE22.108

FINANCES
FETES FORAINES
 INSTALLATION D'UN BLOC SANITAIRE TEMPORAIRE
 TARIFICATION

Autorisation - Approbation

(38)

Fortement appréciées du public, les fêtes foraines constituent un réel divertissement pour les habitants de la ville.

Malheureusement, celles-ci sont parfois un lieu d'incivilités. Même si la loi interdit d'uriner dans la rue, cette problématique est récurrente lors de ce type de manifestation.

L'installation d'un bloc sanitaire temporaire permettra de limiter cette nuisance. Le coût de cette installation et de son entretien sera porté par les forains.

Actuellement, une tarification est appliquée en fonction de la surface occupée par l'installation foraine (inférieure ou supérieure à 200 m²).

Afin de répercuter l'installation de sanitaire durant les trois fêtes foraines du centre-ville, l'augmentation des droits de place au mètre carré est privilégiée.

Le tableau ci-dessous reprend les différentes évolutions tarifaires :

Nom de la fête	Surface des métiers	Tarifs 2022 initiaux	Nouveaux tarifs 2022
Ducasse de l'Hôpital	Moins de 200 m ²	1,59 € / m ²	2 € / m ²
	Plus de 200 m ²	1,35 € / m ²	1,76 € / m ²
Fête foraine communale	Moins de 200 m ²	1,59 € / m ²	2,45 € / m ²
	Plus de 200 m ²	1,35 € / m ²	2,21 € / m ²
Fête foraine des Nieulles	Moins de 200 m ²	0,73 € / m ²	1,45 € / m ²
	Plus de 200 m ²	0,63 € / m ²	1,35 € / m ²

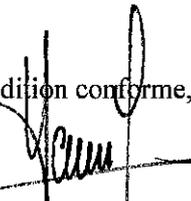
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- d'approuver ces dispositions
- de valider cette tarification pour l'année 2022.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Ainsi fait et délibéré
comme ci-dessus,

Pour expédition conforme,
Le Maire,


Bernard HAESBROECK
 Vice-Président de la Métropole
 Européenne de Lille

